RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT
DE FOUGÈRES-VITRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260305-019_05032026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ

Nombre de membres	
En exercice	15
Présents	15

Date de la convocation
26/02/2026

Date d'affichage
26/02/2026

RÉUNION DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

	Membre	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoirs
1	GUILLARD Hervé	x			
2	TOUCHARD Marie-Claude	x			
3	LE GAL Christophe	x			
4	CHEREL Marie-Reine	x			
5	ROYER Sébastien	x			
6	ADELISSE Audrey	x			
7	MONNET Philippe	x			
8	GROUS Laëtitia	x			
9	CADOUX Erwan	x			
10	HELLEUX Véronique	x			
11	FARDIN Anthony	x			
12	CHEMINANT Valérie	x			
13	LE BLANC Philippe	x			
14	DELAUNAY Anne-Sophie	x			
15	MENARD Fabrice	x			

019 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice N-1, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice N-1, constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 11 110,45 €

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

(voir page suivante)

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260305-019_05032026-DE

COMPTE FINANCIER UNIQUE N-1 Voté le 05/03/2026	Euros
Solde d'exécution d'investissement N-1 y compris Restes à réaliser	
Dépense 001 (besoin de financement)	
Recette 001 (excédent de financement)	123 866,35€
Résultat de fonctionnement N-1 :	
Résultat de l'exercice	-1 328,90 €
Résultat antérieur reporté	12 439,35 €
Résultat à affecter	11 110,45 €
AFFECTATION	
1°) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris restes à réaliser.	0 €
2) Report en fonctionnement R 002	11 110,45 €

Secrétaire de séance,
V.Chominant

Le Maire ou son représentant, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Le Maire, Hervé GUILLARD

Hervé GUILLARD
Signature numérique de Hervé GUILLARD
Date : 2026.03.13 15:23:58 +01'00'

MAIRIE DE PARIGNÉ (I. et V.)